

## **Vote du budget de l'État 2023 et LPAC**

### **Considérant**

- L'**incertitude** qui subsiste quant au **vote du budget** et les montants en termes de postes, annuité et indexation qui seront réellement accordés à la fonction publique ;
- Le vote de la commission des finances, sous réserve du vote du Grand Conseil les 15 et 16 décembre, qui accorde l'**augmentation annuelle** (annuité) 2023 à tout le personnel ; une **indexation des salaires** en 2023 à hauteur de 2,44% ; **MAIS** qui **coupe 50 nouveaux postes** sur les 488 inscrits dans le projet de budget 2023 ;
- Le **renoncement du Conseil d'Etat** à signer le protocole d'accord qu'il avait élaboré avec les partenaires (Cartel, UCA, GCA, Avenir syndical) en raison des décisions de la commission des finances ;
- Les **subventions** prévues par le Conseil d'Etat afin de **couvrir intégralement** les coûts des mécanismes salariaux et de l'augmentation de l'énergie dans les entités subventionnées ;
- L'**inflation actuelle** qui, selon le calcul prévu par la loi, s'élève à 2,7%, calcul qui n'intègre pas l'augmentation des primes maladies (+ 4,7% à Genève), ni l'augmentation de la TVA de 0.4% (AVS21) ;
- La revendication de l'Union syndicale suisse (USS) d'**indexer les traitements de 5%** ;
- La volonté toujours pendante de l'employeur de **suspendre le versement de l'annuité en 2025** ;
- La **facilitation des licenciements** et la **limitation des voies de recours**, voulues par l'employeur et inscrites dans le projet de modification de la loi sur le personnel de l'administration cantonale (LPAC – PL 13159) ;
- Le **manque récurrent de nouveaux postes** au regard de la démographie et des nombreux services qui souffrent depuis des années de ce défaut de moyens, notamment dans le social, la santé, la sécurité et l'enseignement,

***L'Assemblée du personnel de l'Etat et du secteur subventionné,  
réunie à la salle du Faubourg :***

- **Affirme sa détermination à défendre les services publics et les prestations** dues à la population, notamment par l'octroi de postes et de moyens à la hauteur des besoins ;
- **Réitère sa revendication d'obtenir une indexation pleine et entière des traitements** au regard de l'inflation, en gardant en référence l'augmentation de 5% réclamée par l'USS, afin de maintenir le pouvoir d'achat pour tous les personnels (publics et subventionnés) ;
- **Exige que l'annuité**, inscrite dans la loi, cesse d'être remise en question continuellement et qu'elle **soit** dorénavant, et pour toutes les années à venir, **versée automatiquement à tout le personnel** de l'Etat et du secteur subventionné ;
- **Exige le maintien de tous les nouveaux postes prévus** (488) dans le PB23 ;
- **Demande l'indexation des rentes des caisses de prévoyance (CEPG, TPG et police) ;**
- **Revendique des moyens supplémentaires pour les secteurs subventionnés** afin de garantir la qualité des prestations, en particulier dans les secteurs de la santé et du social ;
- **Refuse que la loi** sur le personnel de l'administration cantonale (**LPAC**) soit modifiée **dans le but de faciliter les licenciements et exige le retrait du PL 13159 par le Conseil d'Etat ;**
- **Soutient le référendum** contre le « **hold-up fiscal des partis bourgeois !** » (**fiscalité des biens immobiliers**) ;
- **Donne mandat aux instances du Cartel** de défendre les revendications qui précèdent auprès de l'employeur et **d'organiser** à cette fin **les actions de lutte** nécessaires et d'en rendre compte régulièrement au personnel.

En appui à ces revendications, l'Assemblée appelle l'ensemble du personnel  
**à se rassembler le jeudi 15 décembre 2022 dès 17h30 et jusqu'à 19h15**

**Aux Canons (2, rue de l'Hôtel-de-Ville) – Vote du budget par le Grand Conseil**

***Résolution adoptée à l'unanimité***